

14ème législature

Question N° : 21819	De M. Michel Voisin (Union pour un Mouvement Populaire - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse >pédagogie	Analyse > connaissances de base. acquisition.
Question publiée au JO le : 26/03/2013 Réponse publiée au JO le : 07/05/2013 page : 5005		

Texte de la question

M. Michel Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance des élèves sortant du primaire sans savoir lire et écrire correctement. En effet, 40 % des élèves sortant du primaire ne savent ni écrire ni lire correctement, et 120 000 enfants sont en situation de quasi-illettrisme à l'entrée en sixième. Nos voisins anglais qui ont opté pour les méthodes syllabiques et alphabétiques occupent la 11e position au classement international (PIRLS), tandis que nos écoliers occupent la 29e place, soit en-dessous de la moyenne européenne. Il lui demande s'il entend mettre en œuvre une section sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture basée sur les méthodes syllabiques et alphabétiques qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays, ou quelle autre mesure il envisage de prendre pour enrayer ce déclin dans nos écoles et préserver les générations futures de cette situation.

Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, est un facteur de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un enjeu déterminant en matière d'insertion professionnelle et sociale. Les résultats obtenus par les élèves français lors de la récente évaluation internationale PIRLS confirment la tendance observée au cours des dernières années, notamment à travers l'évaluation PISA 2009 et les évaluations nationales (en CE1 et CM2 et évaluations sur échantillon CEDRE) : les écarts se creusent entre les élèves ayant les meilleurs résultats et ceux qui obtiennent les résultats les plus faibles, de plus en plus nombreux. Dans ce contexte, la question de la méthode globale, qui consiste à reconnaître un mot (voire une phrase) en entier, sans le décomposer, en tant qu'image visuelle indivisible, est régulièrement soulevée. Le recours à cette méthode constituerait un facteur déterminant des difficultés de lecture et du décrochage précoce. Il s'agit en réalité d'un débat idéologique, qui n'a aucune pertinence dans le système éducatif actuel, et cela pour deux raisons. D'une part, la méthode globale en tant que telle n'a quasiment jamais été utilisée en France. Ce sont plutôt des méthodes dites « mixtes » qui, à une certaine époque, dans les années 1960-1970, ont pu être en vigueur. D'autre part, aujourd'hui, la méthode globale n'est pas pratiquée dans les écoles françaises, qui appliquent les programmes, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants. Il existe un consensus au sein de la communauté des chercheurs sur l'enseignement de la langue écrite : il s'agit d'acquérir le déchiffrement, de développer complémentirement la connaissance de la structure de la langue et la compréhension, et de mettre en œuvre de premières productions d'écrits. Plus largement, le ministère de l'éducation nationale est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue au sein des apprentissages. Si le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, qui occupe une place cruciale dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, actuellement en débat au Parlement, sera précisé par voie réglementaire, il est d'ores et déjà acquis que la maîtrise de la langue y occupera une place centrale. Enfin, le ministère de l'éducation nationale se



mobilise, aux niveaux académique, départemental et national, pour développer la recherche et l'expérimentation, consolider la formation des enseignants et mettre à leur disposition des outils et des ressources utiles dans l'exercice de leur exigeante mission.